

L'Association Française des Aidants et la FNEHAD nouent un partenariat pour une plus grande reconnaissance et un meilleur accompagnement des proches aidants des patients hospitalisés à domicile.



Dr E. Hubert et Mme F. Leduc

Le mardi 23 mai dernier, Florence LEDUC, présidente de l'Association Française des Aidants et le Dr Elisabeth HUBERT, présidente de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) ont signé une convention de partenariat pour des actions communes, à l'attention des professionnels de santé et des aidants, pour que ces derniers soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place quand leur proche est hospitalisé à domicile.

Aujourd'hui, ce sont plus de 8,3 millions de personnes qui accompagnent au quotidien un proche, en situation de maladie ou de handicap, quel que soit son âge, tous modes de prise en charge confondus. Au domicile, les proches, sont en relation directe et continue avec l'équipe soignante de l'HAD ; c'est une situation sensiblement différente de celle rencontrée dans un hôpital.

« Souvent, la personne malade est prise en « étau » entre l'aidant et les professionnels qui interviennent au domicile. Le manque de communication entre ces deux acteurs les empêche tous de trouver leur juste place », souligne Florence Leduc. « La question de l'aidant ne peut plus être remise à demain. Ce partenariat va ouvrir la voie aux équipes d'HAD afin de mieux tenir compte des besoins des aidants, de leurs attentes et de leur santé », précise le Dr Hubert « Souvent l'hospitalisation à domicile est présentée au patient en l'absence de l'entourage. Cela crée des craintes, des appréhensions, qui sont justifiées ! Il vaut mieux prendre en compte la place de la famille et des proches, d'autant plus que le rôle de l'aidant est central dans la prise en charge des patients lourds au domicile ».

Il importe que le proche soit reconnu dans son statut d'aidant par l'équipe soignante de l'HAD afin qu'il trouve sa place dans la prise en charge et qu'il se sente légitime, à son tour, à verbaliser ses propres besoins et difficultés. C'est primordial, selon Florence Leduc : « *Il y a des choses que l'on n'arrive pas à percevoir en tant que professionnel soignant intervenant au domicile (...). Souvent, ils nous disent qu'ils sont conscients des difficultés rencontrées par l'aidant mais qu'ils ne connaissent pas les solutions proposées. Cela pose la question de la formation et de l'accompagnement des soignants* ».

« *L'HAD est un laboratoire idéal pour faire avancer les droits des aidants compte tenu de leur implication dans la prise en charge de leur proche au domicile et de l'état de santé complexe du patient* », complète le Dr Elisabeth Hubert.

Ce positionnement de l'aidant est au centre de cette convention qui permettra de :

- Promouvoir la prise en compte des proches aidants dans les prises en charge en HAD
- Mettre en place des actions de communication et de formation en vue notamment de sensibiliser les professionnels d'HAD à la place des aidants dans les prises en charge
- Favoriser les rencontres en région

Pour réaliser un état des lieux, ce partenariat débutera par la conduite d'une enquête pour mieux connaître, d'une part, la prise en compte des aidants par les établissements d'HAD, d'autre part, la perception que les aidants peuvent avoir de l'HAD.

La FNEHAD s'est aussi engagée à donner une place importante aux proches aidants dans sa nouvelle charte de l'hospitalisation à domicile qui sera adoptée lors de sa prochaine Assemblée Générale le 9 juin à Lorient.

A PROPOS

L'Association Française des Aidants

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des **aidants** milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau national des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers Santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

La FNEHAD (Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) est la seule fédération hospitalière dédiée à l'hospitalisation à domicile (HAD). Elle regroupe plus de 250 établissements d'HAD installés sur l'ensemble du territoire, quel que soit leur statut juridique. Ces structures ont réalisé, en 2016, plus de 90% des journées d'hospitalisation à domicile.